

obtenir de meilleurs débouchés sur les marchés mondiaux pour des exportations d'une valeur approximative de \$3 milliards par an; en retour, il a accordé des réductions tarifaires sur des importations évaluées à quelque \$2 milliards et demi par année. Avec l'accord des autres parties, le Canada a participé à ces négociations en tant que pays se heurtant à des difficultés particulières sur le plan commercial et s'est entendu avec d'autres pays sur la réciprocité de certaines concessions, sans pour autant consentir une réduction générale de ses tarifs.

Les pays ayant participé aux négociations Kennedy en sont venus à s'entendre sur le fait qu'il était temps d'envisager des réductions tarifaires plus poussées s'appuyant sur le principe du traitement de la nation la plus favorisée, de s'attaquer aux mesures non tarifaires qui avaient pris de plus en plus d'importance après les négociations Kennedy et de se montrer plus réceptif face aux besoins commerciaux des pays en voie de développement.

Par la suite, les pressions protectionnistes se sont renforcées, faute d'initiatives en vue de libéraliser davantage le commerce mondial. La surtaxe à l'importation et les autres mesures adoptées par les États-Unis en août 1971 ont remis en question la viabilité du système commercial international actuel et fait ressortir la vulnérabilité du Canada devant l'évolution de la conjoncture internationale. Cependant, on

a pu envisager quelques solutions avec la reprise des négociations du GATT en 1973 et 1974. Les Canadiens se sont généralement montrés réceptifs face à des efforts de libéralisation du commerce susceptibles d'offrir plus de débouchés à leurs exportations, d'accroître leur productivité, d'augmenter le nombre d'emplois et de leur donner l'occasion de diversifier leurs échanges avec leurs principaux partenaires.

De 1973 à 1979, au cours des longues négociations du « Tokyo Round » (NCM), le Canada s'est attaché à obtenir:

- une nouvelle réduction des tarifs douaniers applicables aux produits qu'il exporte ou sera, vraisemblablement, à même d'exporter à l'avenir,

- l'élargissement des marchés (États-Unis compris) sur lesquels ses produits pourraient entrer en franchise,

- l'élimination ou la réduction des barrières non tarifaires entravant ses exportations,

- la libéralisation du commerce afin d'améliorer les possibilités d'investissement dans les industries canadiennes produisant des articles ouvrés et des produits alimentaires ayant subi une transformation assez poussée, ainsi que des produits finis, et afin d'améliorer la production en ce domaine,

- une réduction de ses tarifs qui soit adaptée à une conjoncture internationale plus concurrentielle, tout en